

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1097 rapportant la décision n° 781 du 28 juillet 1948

n° 1097

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1948

Date de publication
8 novembre 1948

Date du numéro
30 novembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la décision n° 781 du 28 juillet 1948, nommant M. Raymond (Paul), chef du service de l'agriculture, par interim, pendant l'absence de M. Diffenbach, en congé: Vu le retour à la colonie de M. Diffenbach,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est rapportée la décision n° 781 du 28 juillet 1948, susvisée. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er novembre 1948, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation: Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.